

Les ordonnances portent une profonde dévaluation sociale

Mémoire Vive est très attachée aux protections sociales héritières du programme du Conseil National de la Résistance. Le gouvernement et les mouvements issus de la Résistance avaient tiré de l'enseignement de l'histoire contemporaine, la nécessité de la solidarité sociale pour combattre les idéologies d'extrême droite, xénophobes, racistes et antisémites.

Les inégalités se creusent dans toute l'Europe, même en Allemagne où les dernières élections ont vu l'entrée de l'extrême droite dans le Bundestag pour la première fois depuis la fin de la dernière guerre mondiale et la défaite du nazisme. Nous pensons que les ordonnances qui viennent d'être signées par le gouvernement actuel représentent une dévalorisation sociale dangereuse.

Quelles sont les raisons profondes de cette nouvelle loi ? Il faut avoir suivi les réflexions qui, depuis environ vingt ans, animent ceux qui nous gouvernent et ceux qui les conseillent, pour comprendre qu'ils partagent dorénavant une obsession, celle du coût des règles, notamment les règles du droit du travail. Cette obsession s'enracine dans des visions du marché du travail développées par des économistes dans les années 80. Elles se sont ensuite diffusées dans les organisations internationales, qui se sont érigées en organes d'évaluation des politiques nationales. Elles sont parvenues à imprégner nos administrations et gouvernants. L'obsession du coût donne tout leur sens aux politiques qu'elle inspire : il s'agit, en particulier, de réduire les coûts qui seraient théoriquement imputables aux règles. L'utilisation de l'argument, devenue permanente, finit par faire oublier les faiblesses de leurs fondations. C'est cette obsession qui est à l'œuvre dans les ordonnances. Elle s'exprime dans les sujets abordés, et dans le traitement qui leur est réservé.

Le licenciement ?

La réforme a une ambition principale de réduire les sources possibles d'irrégularité des licenciements, pour réduire les coûts qu'elles entraînent. Et, lorsque des irrégularités peuvent être relevées, il s'agit de permettre à leurs auteurs d'en calculer par avance le coût pour en répercuter la charge sur d'autres.

La représentation du personnel dans l'entreprise ?

Il s'agit d'en réduire la diversité, le nombre de ses représentants et, là où cela est possible, leurs moyens. L'ambition est de réduire les coûts imputés au droit de la représentation.

La négociation collective ?

Principalement, il s'agit de permettre par des accords d'entreprise d'abaisser les coûts que génèrent les règles établies par un accord de branche. De là la faculté dorénavant reconnue à un accord d'entreprise. Il s'agit aussi de permettre à un accord collectif

d'entreprise de réduire les coûts qui résultent du jeu normal des clauses des contrats de travail.

Ce que portent les ordonnances, est une profonde dévaluation sociale qui ne dit pas son nom, comme d'autres pays européens, l'Espagne, l'Italie, la Grèce notamment, en ont connu, à l'invitation des organisations financières internationales.

Hier, c'est la monnaie qui était dévaluée. Aujourd'hui, au nom de la compétitivité d'une économie, c'est le droit qui est dévalué.

Cette rationalité dépréciatrice des ordonnances donne accès à ce qu'elles recèlent de singulier : elles ne s'adressent qu'aux entreprises les plus grandes qui, seules, peuvent mettre la réduction des coûts au cœur de leurs actions et en tirer le plus grand profit.

Une seconde singularité, sans doute plus lourde de conséquences, vient de ce que les règles ne sont vues que comme des instruments dont l'usage engendre des coûts. Le droit du travail est réduit à ses règles les plus usitées, et qui peuvent offrir potentiellement le plus d'économies régulatrices. Or, les règles juridiques ne sauraient se réduire à cette dimension instrumentale. Elles sont aussi des références qui incorporent des valeurs. À n'en point parler, les ordonnances laissent entendre qu'elles y sont indifférentes.

Mais, sur des sujets importants pour demain : le travail, son contenu et ses formes, l'entreprise, ses formes et sa gouvernance, aucune innovation, aucune audace, aucune incursion même.

Apparaît seulement un droit dévalué.

Yves Jégouzo

Co-Président de Mémoire Vive

